L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
BUREAUX, 73 RUE DE CHARTRES.
NOUVELLE-ORLÉANS.
SAMEDI MATIN, 23 JUILLET.

FEUILLETON.

MARTIN GIL.

[illegible]NIQUE DU TEMPS DE PHILIPPE II.
PAR
MANUEL FERNANDEZ Y GONZALEZ.

DEUXIÈME PARTIE.

TEL ROI, TEL SECRÉTAIRE.
— 1578 —

XXXIII.

UN PARTI DE DÉFENSE.

[illegible] Escobedo arriva à la porte d'El[illegible] dont le vestibule était gardé par des [illegible]rchers royaux en uniforme, et [illegible] ne s'opposa à son entrée; la con[illegible] de ces hommes était de ne laisser [illegible] sortir de la maison; peu leur im[illegible] qui entrait.

M[illegible] Escobedo ne trouva pas d'obsta[illegible] bas, en haut de l'escalier il en ren[illegible] un formidable en la personne d'une [illegible] cerbère, sous forme d'une vieille [illegible] qui refusa de le laisser passer.

[illegible] Dites à votre maîtresse que Juan de [illegible] Escobedo, secrétaire de don Juan d'Autri[illegible] sollicite la faveur d'une audience.

Juan de Escobedo, répéta la vieille [illegible] toisant du haut en bas.

Lui-même, señora.

Eh bien! vous pouvez être tout ce que [illegible] voudrez, mais je ne ferai pas parve[illegible] votre message.

Vous commencez à m'impatienter.

[illegible] vous ne m'obéissez pas à l'instant...

[illegible] Dieu....

[illegible] vieille, se voyant menacée, poussa [illegible] cris à tel point que toutes les fen[illegible] d'Elvire mirent la tête à la porte, et [illegible] nouvelle de cet événement finit par [illegible] jusqu'à celle-ci.

[illegible] par la situation à ne négliger au[illegible] événement, quelque insignifiant qu'il [illegible], elle se transporta de sa personne sur [illegible] de la dispute.

Escobedo la reconnut à première vue.

[illegible] signifie ceci? exclama-t-elle.

[illegible] Escobedo se déconvrit respectueusement.

Excusez-moi, señora, lui dit-il, d'a[illegible] causer les cris de cette duègne. Je [illegible] Juan de Escobedo, pour vous servir, et [illegible] vivement obtenir de vous la fa[illegible] d'un entretien particulier.

[illegible] vous êtes le señor Juan de Esco[illegible] Entrez, caballero, entrez, et par[illegible] à ma duègne l'exact accomplisse[illegible] d'ordres qui, néanmoins, ne vous [illegible] pas.... Entrez.

[illegible] introduisit gracieusement Esco[illegible] dans ce qu'on aurait pu appeler la [illegible] petit cabinet orné avec tout le [illegible] que comportait l'époque.

[illegible] portait un costume sévère, mais [illegible] sa robe de velours bleu foncé [illegible] toque de brocart faisaient encore [illegible] sa beauté.

Escobedo comprit alors combien il était [illegible] à certaine distance, de confondre [illegible] femme avec la princesse d'Eboli, et [illegible] avec intention, il ne dissimula [illegible] surprise.

[illegible] me semble, caballero, que quelque [illegible] m'a appelle votre attention, et ce[illegible] je ne crois pas que nous nous [illegible] jamais vus, dit Elvire, cachant son [illegible] sous un air gracieux.

Excusez-moi, señora, mais il existe en[illegible] une personne de ma connais[illegible] une ressemblance qui me frappe.

Qui.... ou me l'a déjà dit.... réplique [illegible]

[illegible] la princesse d'Eboli, à la maison [illegible] de j'appartiens; mais venons à [illegible] qui m'amène, señora. Je suis fa[illegible] du Saint-Office.

[illegible] s'émut légèrement à ces paroles.

[illegible] craignez rien, madame; je viens à [illegible] plutôt en pauvre qui demande qu'en [illegible] menace.

[illegible] voulez-vous dire, monsieur?

Cette nuit, une femme.... une dame [illegible] ensement couverte d'un masque est [illegible] dans la prison du Saint-Office et a [illegible] dans un cachot.... puis, elle en [illegible] sortie, montée dans une litière [illegible] portée à certaine maison d'où [illegible] également sortie après un court [illegible]

En vérité, monsieur, je ne vous com[illegible] pas.

Attendez, madame; à l'Inquisition, [illegible] femme a empoisonné un homme.

[illegible] un mouvement.

[illegible] l'a empoisonné, madame, répéta [illegible] avec sa rude franchise; cette [illegible] femme fut en butte, dans la même [illegible] et dans certaine maison, à une de [illegible] insultes qui demandent le sang d'un [illegible].... Cette femme, c'est vous.

[illegible].... ne cherchez pas à le cacher.... [illegible] suivie.... je vous ai fait entrer [illegible] Inquisition.... en sortir.... entrer [illegible] la maison et recevoir l'insulte....

[illegible]-vous vous venger? vous en possé[illegible] moyens.

Moi?

Oui.... vous.... Le roi vous aime, et [illegible] dont vous avez à vous venger est sou [illegible]. C'est à détruire son influence qu'il [illegible] vous attacher, c'est à éloigner [illegible] les gens qui trafiquent des places, [illegible] les secrets de l'État et com[illegible] la paix du monde. Quelle glo[illegible] vous si le roi, revenu à de meilleurs [illegible], comprenait que l'élévation de [illegible] est la propre élévation et le tri[illegible] de l'Église de Rome! Que de cri[illegible] que de sang épargné!

Mais, monsieur, vous m'accordez un [illegible] que je n'ai certes pas.

Vous vous méfiez de votre pouvoir?.... [illegible] que vous connaissez peu le roi! Voyez [illegible] princesse d'Eboli; ne lui a-t-elle pas [illegible] jusqu'à la prudence, au point [illegible] ne faire assassiner! .... Et quelle [illegible] en avez-vous?

Regardez!

Escobedo lui remit le billet qu'il venait [illegible] d'Antonio Perez.

Une invitation à dîner! c'est plutôt [illegible] preuve d'amitié.

Il vous avait aussi, madame, invitée [illegible] le malheureux Nicodemus.

Elvire baissa les yeux à cette caustique [illegible]vation.

D'ailleurs, la position n'est plus tena[illegible] pour moi, ni pour vous. Antonio [illegible] a le plus grand intérêt à se défaire [illegible] de nous deux; méditez bien ceci: nous [illegible] sont vos ennemis; je ne sais pourtant [illegible] vous sauver.

La rude franchise et la force du raison[illegible] d'Escobedo décidèrent la jeune [illegible] qui abandonna toute réserve.

J'ai hésité jusqu'à présent, lui dit[illegible] dans la crainte de me lancer à tâtons [illegible] une route que je ne connais pas encore [illegible] peut me conduire aux plus affreux [illegible]; vous venez de me convaincre [illegible] vous êtes de bonne foi.... je me livre [illegible] guidez-moi, je vous obéirai [illegible] maintenant, voulez-vous un conseil? [illegible] à ce dîner, montrez à ce Perez que [illegible] ne vous défiez pas de lui; dissimulez [illegible] soz-vous aller au courant.

Agir ainsi serait se suicider, madame.

[illegible] Écoutez. Je vais vous raconter un [illegible] épisode de ma vie.

Il y a quelques années, mon époux — [illegible] vous saurez que je suis mariée, — mon [illegible] époux donc, qui m'aimait autant qu'on [illegible] peut aimer, sut qu'une rivale m'avait forte[illegible] et en voulait à mes jours. Dans un pays [illegible] comme celui que nous habitons, les crimes [illegible] sont fort fréquents, soit par le fer, [illegible] soit par le poison. Mon époux me procura [illegible] une cotte de mailles.... Je vous conseille [illegible] de prendre les mêmes précautions.

Escobedo ouvrit son pourpoint et montra [illegible] à Elvire les maillons de la cotte de mailles [illegible] qui recouvrait sa poitrine.

— Fort bien. Pour me préserver du poi[illegible] son, mon mari recourut à un habil alchi[illegible] miste, qui passa plus de six mois à compo[illegible] ser un antidote certain. Voyez, ajouta-t-[illegible] elle, en tirant deux flacons de son sein, [illegible] l'argent et l'autre d'or, voici la mort.... [illegible] et la vidée cette nuit.... dans cet autre [illegible] la vie.... je vous en fais cadeau. Al[illegible] donc sans crainte à ce dîner, et quelle [illegible] que soit la dose du poison qu'on puisse [illegible] vous administrer, il produira l'effet con[illegible] traire de celui qu'en attend l'assassin.

— Oh! merci.... merci, madame; et en [illegible] échange de votre histoire, je puis vous en [illegible] conter une autre qui si elle n'a pas la va[illegible] leur de la vôtre, pourra du moins vous être [illegible] de quelque utilité.

Il arriva il y a quelques années à Madrid [illegible] une Indienne, femme de couleur, belle, [illegible] presque une enfant, et douée de grâ[illegible] enchanteresses.

[illegible] cette époque, le duc d'Albe était à la [illegible] recherche d'une jolie femme dont il pût se [illegible] comme moyen indirect pour péné[illegible] dans la faveur du roi; il lui fallait une [illegible], et cette perle lui arriva des rives [illegible] lointaines de l'Océan; ce joyau était dona [illegible] Eufrasia, la belle Indienne.

Veuve, pauvre, et cependant honnête, [illegible] résista pendant longtemps à la séduc[illegible] tion; mais épuisa jusqu'à son dernier ducat; [illegible] la faim frappa à sa porte, et il fallut [illegible] céder.

Le duc d'Albe était un des seigneurs [illegible] de cour qui jouissaient de la plus grande [illegible] réputation de magnificence; d'un autre [illegible] côté son âge, la sévérité de son caractère, [illegible] sa rigide vertu, étaient une garantie de [illegible] respect de son infortune pour la belle In[illegible] dienne, et elle se présenta une entrevue [illegible] avec lui.

Le duc consola doña Eufrasia, se char[illegible] gea de son sort, en tout bien tout hon[illegible] neur, et, grâce à lui, le pain et le bon[illegible] heur entrèrent sous le toit de la belle In[illegible] dienne.

Après avoir lentement étudié son carac[illegible] tère, son protecteur reconnut qu'elle était [illegible] enthousiaste et ambitieuse, digne enfin [illegible] d'occuper le poste qu'il lui destinait et [illegible] dont il lui fit comprendre l'importance.

De vieux courtisans lui fit obtenir une [illegible] audience du roi, qu'elle attendrit par le [illegible] récit de ses malheurs et qu'elle charma [illegible] par la beauté de sa personne.

De ce jour, doña Eufrasia fut placée [illegible] comme dame d'honneur au service de la [illegible] reine.

Le temps s'écoula et la faveur s'accrut, [illegible] au point qu'elle devint une puissance et [illegible] qu'il fallait compter avec elle.

Ruy Gomez de Silva s'en émut et ne sut [illegible] à quoi attribuer cette faveur; il fit épier [illegible] le roi et sut enfin quel mystère se cachait [illegible] dans une jolie retraite, construite par le [illegible] duc d'Albe et payée par le roi; il sut que [illegible], accompagné de son valet de cham[illegible] bre, fréquentait cette mystérieuse retraite.

Ruy Gomez comprit qu'il fallait lutter [illegible] et lutta; ce fut à cette époque que la [illegible] princesse d'Eboli, sa femme, depuis long[illegible] temps l'objet des attentions du roi, com[illegible] mença à se montrer plus aimable pour lui.

A ce moment aussi, Antonio Perez, méde[illegible] cin secret entre le roi et la princesse, s'é[illegible] leva au poste de secrétaire d'État sur les [illegible] ruines de son prédécesseur, le cardinal Es[illegible] pinosa; et, de ce moment, commença à [illegible] reculer lentement, mais d'une manière [illegible] marquée, l'influence du duc d'Albe.

Ce fut la malheureuse doña Eufrasia qui [illegible] paya les frais de la guerre. Calomniée au[illegible] près du roi, accusée d'infidélité et d'héré[illegible] sie, elle fut livrée à l'Inquisition et péri[illegible] dans les cachots.

Puisse l'histoire de la belle Indienne [illegible] vous servir de leçon, señora, et vous met[illegible] tre en garde contre les pièges qui ne man[illegible] queront pas de vouloir vous faire subir le [illegible] même sort.

Elvire réfléchit un moment, comme quel[illegible] qu'un qui se consulte avant d'entrepren[illegible] dre une importante affaire.

— C'est une alliance que vous me propo[illegible] sez? dit-elle enfin.

— Non pas, señora; c'est simplement une [illegible] protection que je sollicite et un conseil [illegible] que je vous donne.

— Vous devez avoir des amis à la cour?

— Un seul, et je le dois à la haine qu'il porte à Antonio Perez.

— Et vous espérez faire en sorte que Perez se livre à vous?

— Peut-être.

— Il n'y avait pas d'autre moyen, vous auriez fait capable...

— Elvire s'arrêta.

— De quoi, señora?

— De suivre leur exemple?

— Je ne comprends pas.

— N'êtes-vous pas attaché au service de la princesse?

— Oui.

— Eh bien!.... revenez demain matin, et je vous donnerai ce que vous demandez, ou une tendance à la hausse, qui est la mort.

— Oh! pour cela.... jamais, señora! Je l'ai vue naître, je l'aime, et, bien que je déplore ses extravagances....

— Ah! dans ce cas, n'en parlons plus. Vous êtes venu me demander [illegible] Escobedo, et vous m'avez demandé [illegible] besoin d'argent, je vous en donnerai. Vous craignez pour votre vie, et vous emportez un préservatif. J'accepte votre alliance; agissez comme bon vous semblera, mais suivez vos inspirations. Quant à moi, je désire que vous me laissiez cet interrogatoire et que vous me teniez au courant de tout ce qui pourra arriver.

Escobedo donna l'interrogatoire à Elvire, qui le jeta au feu.

On entendit à ce moment le bruit d'un carrosse.

— Excusez-moi, señor, dit Elvire, mais le carrosse m'attend.

— Quand vous reverrai-je?

— Épargnez-vous de venir, mais laissez-moi votre adresse.

Escobedo écrivit l'adresse de sa maison et sortit, doutant encore s'il avait conjuré la tempête ou s'il l'avait attirée sur sa tête.

Elvire avait déjà, en Tristan, un bras et un cœur, un allié dans Escobedo, une puissance dans son or; il ne lui manquait qu'une manière pour se présenter à la cour d'une manière convenable, et elle sortait pour chercher cette famille.

(A continuer.)

LA MOITIÉ D'UN ŒIL.—Le *Lewiston Democrat* dit "Nous présumons que quiconque possède la moitié d'un œil peut apprendre, en 5 ou 6 heures, à se servir de la machine à coudre de Wilcox & Gibbs. C'est certainement un modèle de beauté et de simplicité." A vendre par M. S. Hedrick, 87 et 118 Canal—[illegible]

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 22 juillet 1870.

Le marché monétaire n'offre rien de nouveau aujourd'hui. Il n'y a pas de pression dans les banques, les clients y obtenant ce dont ils ont besoin; mais, dans les rues, il est difficile de faire passer un papier quelconque à moins de se soumettre aux taux les plus élevés. Nous cotons: 11 à 12 par an les billets de premier ordre accompagnés d'excellentes garanties collatérales et 1 1|4 à 1 1|2 par mois les billets de second ordre; 9 1|2 à 10 1|2 le papier hypothécaire No 1 et 11 à 13 le No 2.

L'or a ouvert à 120 à 120 1|4, mais la première dépêche ayant annoncé qu'il était à 119, il est tombé ici à 118 3|4 à 119 après avoir touché 117 3|4 et a fermé à 118 3|4 à 119 contre 119 à New York. On a vendu $10,000 à 117 3|4, $7,500 à 117 3|4 à 117 7|8, $18,000 à 118, $15,000 à 118 à 118 1|8, $25,000, $15,000 et $10,000 à 118 1|8, $10,000 à 118 1|8, $10,000 à 118 1|2, $5,000 à 118 3|4, $15,000 à 118 7|8 à 119, $5,000, $6,000, $5,000 et $25,000 à 119, $15,000 à 119 1|4, $5,000 et $4,000 à 119 1|2, $10,000 à 120 et $10,000 à 120 1|4.—Aucune vente d'argent n'a été annoncée. Les demi-piastres américaines à 112 à 113.

Le change étranger a varié avec l'or. Nous y avons remarqué un très grand calme. Dans le sterling, il ne s'est vendu que 2000 livres connaissements à 128, 1200 dito à 129 et 2000 de banque à 131 1|4.—Le change de commerce sur France se vend encore très lentement et les vendeurs font de grandes concessions. Les seules transactions d'aujourd'hui sont: $40,000 en change de commerce à 4 35 et $35,000 à 4 36 1|2. Nous cotons, à la clôture, nominalement: 131 1|4 le sterling étranger et 129 1|2 à 130 le sterling de commerce; 4 33 3|4 le change de banque sur France.

Le change américain a été plus ferme. Les banques ont encore tiré sur New-York à 3|8 de prime. Les transactions sont: $50,000, en change de commerce, à vue, sur New York, à 1|4 de prime, $16,000 et $40,000 à 1|8, $30,000 de banque à 3|16.

Dans les actions, les seules ventes annoncées sont: 100 actions des Abattoirs à $15.50, 100 à $16; 500 du Canal de l'Ile aux Vaisseaux à 78 cents.

$10,000 de bonds sept pour cent de la ville se sont vendus à 73. Une dépêche de New-York les cotait à 70.

$5,000 de mandats métropolitains se sont vendues à 99 à 99 1|4 cents.

Nous cotons:

Banque de la Louisiane	—	à	—
do de l'Etat de la Louisiane	—	à	—
do Mechanics & Traders	45 00	à	46 50
do du Canal	—	à	—
do Union	32 50	à	32 75
do Citoyens	120 00	à	—
do Nouvelle-Orléans	—	à	—
do du Sud	63 00	à	65 00
do Marchands	—	à	—
do Crescent City	24 00	à	24 50
do d'Amérique	220 00	à	225 00
do Germania National	140 00	à	—
do Louisiana National	110 00	à	—
do du Peuple	—	à	—
Comp. d'Assurance de l'Union	74 00	à	76 00
do do Hope	95 00	à	100 00
do do Germania	—	à	—
do do Factors & Traders	85 00	à	90 00
Comp. du Canal de l'Ile aux Vaisseaux	75	à	80
Comp. des Abattoirs Crescent City	15 00	à	16 00
Comp. de Nav. de la vallée du Miss.	—	à	—
Comp. des Levées de la vallée Miss.	4 75	à	5 00
Compagnie de Glace	25 00	à	30 00
Association de Prêts sur gage	33 00	à	35 00
Chemin de fer Pontchartrain	—	à	—
do Carrollton	115 00	à	116 00
do Opelousas	—	à	—
do Jackson	7 00	à	7 25
Presse à Coton de la Levée	71 00	à	72 00
Chemins de fer de la ville	105 00	à	110 00
do de la rue St Charles	68 00	à	70 00
do Crescent City	71 00	à	73 00
do Canal et Claiborne	40 00	à	42 00
do Orléans	65 00	à	70 00
Comp. du Gaz	—	à	160 00
Sixes de l'Etat, 1866	—	68	à —
Sixes de l'Etat (vieux)	—	68	à —
Bons du Pénitencier 7 0|0	—	80	à —
Bons Nord de la Lne et Texas 8 0|0	—	81	à 82
Coupons de l'Etat	—	80	à —
Sixes de Levées de l'Etat	—	80	à 81
Eights Levées de l'Etat	—	90	à —
Bons consolidés de la ville	—	70	à 72
Bons chemins de fer de ville	—	55	à —
do de la ville 5 0|0	—	70	à —
do do 7 0|0	—	73	à —
do do 10 0|0	—	87	à 90
Bonds Jefferson City	—	75	à 78
Bons du chemin de fer de Jackson 1ère hypothèque	—	—	à —
Bons du chemin de fer des Opelousas 1re hypothèque	—	89	à —

* avec dividende

Bureau d'Espèces et de Change de Bruno & Warner, No. 146, rue Gravier, près St-Charles.

Or étranger.	Valeur en or des E.-U.
Souverains Victoria	4 83
Do vieux	4 80
Billets de la Banque d'Angleterre	4 81
Pièces de 20 francs	3 83
Billets de la Banque de France en franca	19
Thaler	7 86
Thaler prussien	7 86
Guilders Holl	7 86
Kroeen	26
Ducats	2 20
Doublons d'Espagne	15 60
Do patriotes	15 50
Argent étranger.	
Argent anglais	25
Do français	19
Piastres mexicaines	1 00
Do espagnoles	1 01
Couronnes françaises	1 01
Do allemandes	1 02
Thaler	66
Thaler prussien—papier	67
Guilders	38
Speaie	1 02
Argent espagnol, par once	4

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE.
Vendredi soir, 22 juillet 1870.

COTON.—Les ventes d'aujourd'hui ont embrassé 651 balles prises à des prix irréguliers et plus faibles, excepté en ce qui a regardé les sortes préférées des filateurs, lesquelles sont rares et fermes. Nous cotons low ordinary 9 à 11 c, ordinary 11¼ à 12¼ c, good ordinary 15 à 15¼ c, low middling 16 à 16½ c, middling 17 à 17¼ c et strictement middling 17½ à 17¾ c.

ETAT DU COTON.

Stock en mains le 1 sept. 1869, bal		770
Arriv. dep. le dern. état	424	
Arrivé précédemm	1190690	1200676
		1201446
balles sup. jorm. d'chant. &c, 9563		
Expédié aujourd'hui	1173	
Expédié précédemment	1146418	1147591
Stock en mains et à bord		53855

FRET—Le marché au fret étranger est calme et les taux sont nominaux à ⅜d pour le coton sur vapeurs et sur voiliers pour Liverpool et 1 ⅛c pour le Havre.

TABAC—Le marché continue à être entièrement stagnant pas une seule vente n'a transpiré durant la semaine dernière. Les cotes sont entièrement nominales.

ETAT DU TABAC.

Stock en mains le 1er sept 1869..bouc.		7686
Arr. pend. les 3 dern. jours	31	
précédemment	17850	17881
		25569
Export. pend. les 3 dern. jrs	—	
précédemment	13453	
Défait pour emballer	1500	13953
Stock en mains et à bord		11616

SUCRE ET MELASSE—Il est arrivé ce matin 8 boucauts de sucre et 11 barils de mélasse. Le marché est presque dépourvu de sucre de la Louisiane, tandis que le stock de sucre de Cube est faible en ce moment. La demande de l'article est bonne et les approvisionnemens de sucre rares et 40 boucauts de sucre se sont vendus de première mains. Fair coté à 11¼ 11½ c pour le sucre fair de la Louisiane, 12 cts pour le fully fair, 13 à — c pour le prime, 13¼ à 13¾ pr le jaune clarifié et 14 à 14¼ c pr le blanc. Des négociations sont entamées pour la vente d'un lot de sucre de Cube; les nos 13 et 14 sont cotés à 11 à 12 c la livre. La melasse fermentée sur plantation est cotée à 50 c le gallon, la recuite des raffineries de la ville 50 à 70 à 75 cts, sirop $1. Le sucre de Cube est coté à 12⅛ à 12¾ c pour le raffiné ou clarifié. Pas de mouvement dans la melasse de Cube.

ARRIVAGES DE L'OUEST—Le steamer Silver Spray, de Cincinnati et le Susie Silver, de St Louis sont arrivés ici depuis notre dernière revue.

FARINE—Le marché est calme mais ferme et le stock faible. Les bas grades sont rares. Ventes aujourd'hui d'environ 2000 barils dont 50 de simple extra à $6 12½, 50 et 79 de triple extra à $6 75, 75 et 200 d'extra de choix à $7, 100 de à $7 25 et 1200 de à $7 50 le baril.

MAIS—Le marché est calme et les prix n'ont pas changé. Hier soir—mais on ne l'avait pas rapporté, 255 sacs de blanc se sont vendus à $1 20 le boisseau. Aujourd'hui les ventes se sont bornées à 180 sacs, dont 200 de jaune mélangé à $1 05, 185 de mélangé à $1 07½, 130 de blanc à $1 15 le boisseau et 1000 de jaune à des conditions privées.

AVOINE—A été moins demandée aujourd'hui et les prix en sont plus faibles. Environ 2000 sacs se sont vendus comme suit: 300 de St Louis à 65 c, 300 de à 65 c, 50 de Galena à 67 c le boisseau.

SON—Vente de 300 sacs à $1 05 les cent livres.

FOIN—Rare et ferme. La prime se vend à $35 le tonneau.

PORC—100 barils mess weight vendus à $30 et 50 barils de fail weight à $31 25. Faverweight est tenu à $30 50. Le détail se fait à $32 le baril.

SAINDOUX—60 tierçons de kettle rendered vendus à 17 c, 25 tierçons de raffiné à 17 ¼ c, 200 barillets de raffiné à 18¼ à 18¾ c. Sa beaucoupement en a. raffiné 18½ c et demande 19 c pour l'article en barillet.

BACON—4 caisses de cotés clear ribbed vendues à 19 c, les cotés désossés à 19¾ c et 30 tierçons de jambons curés au sucre 25

c la livre épaulet se vendent par placement 15 à 15¼ c, les cotés clear ribbed 19 c les cotés désossés 19¾ c, les jambons sucrés au sucre 25 à 26 c la livre.

FARINE DE MAIS—Rare et en demande. Il est 5 barils de farine séchée au four vendus. Débarquées à $5 25 le baril. Les marques favorites sont cotées à $5 50 le baril en magasin.

CHANDELLES STAR—Sont en demande et les prix en sont en hausse. 1000 caisses de 11 oz. vendues à 13 c la livre. Les détenteurs demandent 13½ c.

LIQUEURS—Sont rares et en demande. Les commerçans vendent $13 la caisse et les prix ont une tendance à la hausse.

VOLAILLE—Les poules se vendent au débarcadère $7 à $7 50 la douz. de poules venues à point et $3 à $4 pour les jeunes; les dindes $19 à $16 la douzaine.

ŒUFS DE L'OUEST—L'article est en demande à 25 à 27 c la douzaine.

COMESTIBLES—Les pommes de terre de l'Ouest existent en approvisionnemens ronds et se vendent au débarcadère $3 50 à $4 et celles de St Louis $3 56 à $3 le baril. Les oignons sont calmes à 2 à 2 50 à $3 le baril.

VIANDE SALÉE A SEC—Les épaules sont cotées à 13¼ à 13¾ c la livre.

BREAKFAST BACON—L'article de l'Ouest se vend à 18 à 18¼ et du Nord 18 à 19 c.

RIZ—Il y a à peine du riz de la Louisiane sur le marché, et les stocks se vendent 10 c la livre 9 à 9¼ pr le prime, 8½ à 9 cts pour l'ordinaire, 8 cts pour l'inférieur.

LE NŒUD GORDIEN TRANCHÉ—Le nœud gordien est tranché, car la machine à coudre de Wilcox et Gibbs, si longtemps désirée, a enfin fait son apparition. C'est une des grandes conquêtes du siècle.

Marché aux Bestiaux.

Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1870.

Arrivé, dans la semaine—1286 bœufs du Texas, 1068 veaux et veaux d'un an, 30 cochons, 1025 moutons.

Vendu — 1080 bœufs du Texas, 866 veaux et veaux d'un an, 117 cochons, 875 moutons et 9 vaches à lait.

A vendre — 209 bœufs du Texas, 1124 veaux et veaux d'un an, 150 moutons.

Bœufs du Texas, nourris au maïs, 1re qlt., p. liv. nette	—	—	—
Bœufs du Texas, choix, par tête	40	à	50 00
Bœufs du Texas, 1re qlt, par tête	30 00	à	40 00
Bœufs du Texas, 2e qlt, par tête	20 00	à	25 00
Bœufs du Texas, 3e qlt, par tête	12 00	à	16 00
Cochons par liv., gr	—	10	à — 12
Cochons (Stock) par tête gr	7 00	à	9 00
Moutons 1re qlt., par tête	4 00	à	5 00
Moutons 2de qlt., par tête	—	à	3 00
Moutons, 3me qlt., par tête	—	à	—
Vaches à lait, de choix, par tête	80 00	à	100 00
Vaches à lait, 2de qlt., par tête	50 00	à	80 00
Vaches du Texas, avec veaux par livre	—	à	—
Veaux, par tête	7 00	à	12 00
Gros veaux, par tête	7 00	à	12 00
Chèvres par tête	1 50	à	4 00

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*,
Samedi matin, 23 juillet 1870.

La journée d'hier n'a été en rien différente des journées précédentes quant à la température.

La Levée est toujours calme. Non-seulement les arrivages et départs sont rares, mais le fret reçu et expédié est presque insignifiant.

Sont arrivés, hier: Le Myrtle, de la côte d'en bas; le Bart Able, de Bayou Sara; l'Era No 9, de la Rivière-Rouge; le John Kilgour, de Vicksburg, et le Susie Silver, de St Louis.

Nous n'avons compté que deux départs, hier: Le Henry Tête et le Bart Able, pour Bayou Sara.

Parmi les départs d'aujourd'hui, nous signalerons aux voyageurs et aux expéditeurs de la paroisse Plaquemine le Myrtle, capt. A. Albert, lequel fait régulièrement deux voyages par semaine jusqu'au Ricetand, laissant la Nlle-Orléans tous les samedis et mercredis matin à 10 heures. M. O. Canton est chargé de la comptabilité.

Partira aussi, aujourd'hui, le nouveau bateau le St. John, capitaine W. R. Greathouse. Ce paquebot régulier fait deux voyages par semaine jusqu'à Bâton-Rouge, partant de la Nlle-Orléans tous les samedis soir à 5 heures et tous les mercredis matin à 10 heures. M. J. A. Comstock est chargé du département des finances et M. Emile Fortin, assisté de M. F. Bergerou, a la charge importante de la cargaison.

Partira aussi ce soir, à 5 heures, le beau bateau B. L. Hodge No. 2, capitaine John Heinn, lequel prendra du fret et des passagers pour Alexandria, Grand Ecore et tous les attérages intermédiaires. M. W. Culbertson est chargé du département des finances et M. T. J. Dowty est préposé au département du fret.

Nous engageons les expéditeurs et les voyageurs de Vicksburg à se souvenir que le beau bateau le John Kilgour, capt. J. G. Benson, fera désormais ce service à la place du Natchez, partant de la Nlle-Orléans tous les samedis soir, à 5 heures. Il prendra du fret et des passagers pour tous les points intermédiaires. M. H. E. Fillmore est chargé des affaires de bureau et M. Chs. Grice est préposé au département du fret.

TABACS.

FABRIQUE DE TABAC
A LA VAPEUR.

J. P. SARRAZIN,

Nos 91 et 93 de la rue de Chartres, coin Conti.

(Succursale No 65 de la rue Poydras, encoignure Tchoupitoulas.)

Importateur de Pipes et de tous les articles de Fumeurs.

LE soussigné offre aux marchands de la campagne l'assortiment le plus complet qui se puisse trouver dans son genre de commerce, à la Nouvelle-Orléans comprenant:

Pipes écume de mer	Boites à allumettes,
do imitation,	Poches à tabac,
do racine de Bruyère	Tuyaux en bois de cerisier,
do caoutchouc,	do en caoutchouc, etc,
do dites charcoal,	do en ambre, etc,
do bois de rose,	

Pipes en terre, toute espèce.

TABACS A FUMER:

Maryland,	Reliance,	Rough and Ready
Virginia,	Gambrinus,	Game Cock,
Perrique,	Industrie,	Club,

Vélocipède et Right Power du Maryland, qu'on ne doit pas confondre avec le Right Bower de Gail & Ax, de Baltimore.

TABACS A PRISER:

Virginie demi-gros; du Perrique; Macouba de rose du.

EGALEMENT—Un grand stock de tabacs à chiquer en plugs; coupé fin dans des feuilles de ferblanc, et coupé fin, naturel, en barillets de 10, 20, 40 et 60 livres; et pas moins d'UN MILLION DE CIGARES de toutes les qualités et marques.

Prix très modérés.

17 oct [illegible] J. P. SARRAZIN.

TABAC

SOUS TOUTES LES FORMES.
USINE A VAPEUR.

L. MOULON, 82, rue de la Vieille-Levée, angle de la rue Bienville, informe sa nombreuse clientèle et le public en général que, comme par le passé, sa manufacture à vapeur produit les tabacs sous toutes les formes: TABAC à fumer, TABAC à priser, TABAC à chiquer, TABAC Périque, &c., &c.

Constamment en mains: UN MILLION DE CIGARES assortis.

Importation constante d'un grand stock d'ARTICLES pour fumeurs: Pipes, Porte-cigares, Briquets, Mèches, &c., &c.

—Gros, Demi-Gros et Détail—

Conditions avantageuses aux marchands de la ville et de la campagne. 30 oct—1 an

BOIS DE CONSTRUCTION.

GEORGE MERZ,

MOULIN A RABOTER ET CHANTIER DE BOIS DE CONSTRUCTION,
Au coin des rues Toulouse et Robertson,
VIEUX BASSIN.

DU Bois préparé et brut, des Châssis, des Jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 13 juillet—1 an

La célèbre nouvelle Machine à Coudre de Singer, pour les familles.

Le succès est la meilleure preuve de supériorité.

PLUS de trente-un mille de ces machines ont été vendues du 1er janvier au 1er juillet 1868. Ce nombre excède celui qu'ont vendu toutes les autres Compagnies de machines à coudre.

Si chaque machine ne satisfait pas l'acheteur, la maison en remboursera le prix d'achat.

WM. E. COOPER & CO.,
Au No 7 de la rue du Camp, Nlle-Orléans.
mars—6m

Les Sirops de Fruits

MIS EN BOUTEILLES, ET PRÉPARÉS PAR

G. W. DUNBAR & Son,

Ont encore remporté le premier prix pour leurs qualités supérieures et leur pureté. Ils sont mis en bouteilles préparés à la fabrique, Nos 10, 12 et 14 de la rue St-Louis et .

ASSORTIS D'APRÈS LES COMMANDES.

—Egalement—

Sirops limon, framboises et autres sirops, mis en demi-bouteilles pour le commerce, à des prix réduits. 8 mai—6 m

Glycerole d'Amandes.

CETTE précieuse préparation enlève les boutons, les rousseurs, les taches de coup de soleil; elle amollit la peau et lui donne une teinte de satin. Ce n'est pas un mélange vulgaire de poudre, de pâte ou de blanc; les principaux ingrédients en sont la glycérine et les amandes douces qui ne sauraient nuire à la peau la plus tendre. Il n'y a rien de meilleur pour faire cesser la démangeaison, les échauboulures. Les premiers médecins la recommandent. Le glycerole d'amandes met la peau à l'abri des maladies de la peau et embellit le teint. Prix, 75 cents la bouteille.

Préparé seulement par J. FREDERICKS, Chimiste.

A vendre dans toutes les pharmacies.

Dépôt général chez

FREDERICKSON & HARTE,
Au No 180 de la rue du Canal.
[illegible]—1an

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,
Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

PAR suite de la demande toujours croissante de ma bière et de mon ALE, j'ai placé, pour la commodité de mes familles, une boîte d'ordres, à l'entrée de la Bourse des Marchands, l'autre à la Bourse, à côté des bureaux de MM. C. H. Slocomb & Co. Les ordres qu'on y déposera seront exécutés toutes les heures de la journée.

Feutre d'Irlande à Toits.

Contracteurs pour le Feutre à Toits, à l'Exposition Internationale de Paris, en 1867.

Dates des patentes—24 octobre 1868 et 17 mai 1870.

PLUSIEURS PRIX ET MÉDAILLES.

NOUVELLE PRÉPARATION A TOITS,
(Non Inflammable)

DE D. ANDERSON & SON,

Seuls fabricants et propriétaires des patentes.

FABRICANTS de feutre à toits, feutre à navires, feutre isolant, feutre à cru, &c, &c. Fabrique de feutre, de Vagues, à Belfast, et Nos 26 et 28, Rollier Street, Londres.

[illegible]

A vendre par
J. G. LINGHAM & Co, agents,
Au No 7 de la rue Carondelet.
[illegible]

LOTERIE.

Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

[illegible]

CHAS. T. HOWARD [illegible]

Loterie de Numéros Simples.

MAGNIFIQUE COMBINAISON.
[illegible]

GROS LOT.- - - - - - $50,000

CLASSE K.

Tirage, le SAMEDI, 6 août 1870, à la Nlle-Orléans.
HOWARD, SIMMONS & Co. ....Contracteurs

—PLAN—

[illegible] Billets—Prix des billets: $20 seulement

[illegible]

Billets entiers: $20—coupons en proportion.

Lots payables en plein, sans déduction.

Les ordres doivent être adressés à

CHAS. T. HOWARD, Président,
Lock Box [illegible], Bureau de Poste de la Nlle-Orléans.

Envoyez un mandat sur la Poste ou enregistrez votre lettre. [illegible]

Dépôt du Moulin "Eagle" à égréner le coton et Dépôt de Machines,

—DE—

Wm L. CUSHING,

Au coin des rues St-Charles et Union, près l'Hôtel St-Charles.

LANE & BODLEY.

DÉPOT DE MACHINES DU SUD.

DE LANE & BODLEY,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union.

L'AGENCE du Sud de ces célèbres moulins à scie et machines de LANE & BODLEY, de Cincinnati, et au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans, magasin de W. L. CUSHING qui en a un grand stock qu'il offre aux prix de fabrique. Ces prix sont bien au-dessous de ceux de tout autre établissement, et la maison est décidée à envoyer sur le marché au Sud que des machines de premier ordre et garanties.

MACHINES, BOUILLOIRES, MOULINS A SCIE, MACHINES A LATTES ET A BARDEAUX, POULIES, MACHINES A BOUES, POMPES, MACHINES A TRAVAILLER LE BOIS ET TOUTE ESPÈCE DE MACHINES—FABRIQUÉES PAR LANE & BODLEY, DE CINCINNATI.

Pour les circulaires donnant des détails complets, s'adresser à W. L. CUSHING,
au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans.

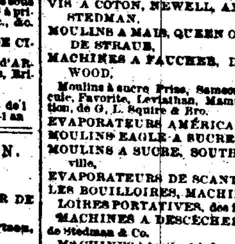

Ce clicher représente le MOULIN A SUCRE le plus puissant qui ait jamais été fait et qui a écrasé des perches de hickory à la dernière Foire. Les petits planteurs sont invités à faire demander des circulaires. Nous avons des moulins qui font de 1 à 12 boucauts par jour.

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St-Charles.

Le soussigné est le seul agent de la Compagnie des MOULINS "EAGLE" à égréner le coton.

PRESSE A COTON, A MAINS, PORTATIVE,
PRESSE INGERSOLL A COTON,
PRESSE A COTON, PERFECTIONNÉE, DE NOYES,
PRESSE A COTON ALBERTSON,
PRESSEUR PATENTÉ DE NOYES,
PRESSE A COTON, PATENTÉE, DE HARTVIS A COTON, NEWELL, AMÉLIORÉE, DE STEDMAN,
MOULINS A MAIS, QUEEN OF THE SOUTH, DE STRAUB,
MACHINES A FAUCHER, DE WALTER A. WOOD,
Moulins à sucre Prize, Samson, Vulcans, Hercule, Favorite, Leviathan, Mammouth et Plantation, de G. L. Squire & Bro.
EVAPORATEURS AMÉRICAINS,
MOULINS EAGLE A SUCRE,
MOULINS A SUCRE, SOUTHERN, de Louisville,
EVAPORATEURS DE SCANTLIN,
LES BOUILLOIRES, MACHINES ET BOUILLOIRES PORTATIVES, des fonderies d'Ames.
MACHINES A DESSECHER, perfectionnés, de Stedman & Co.
MACHINES à barils et à douves de Stedman & Co.
LES CÉLÈBRES SCIES à denté insérées, de R. Hoe & Co.
MANOMETRES (Steam Gauge) d'Utica.
MOULINS A MAIS, Nonpareil, patentés, de Bergner.
MACHINES A COUDRE, de Florence.
MACHINES A BATTRE, de Joe & Shoemaker, qui ont obtenu la médaille d'or.
MACHINES A BARDEAUX et à douves, de Fuller & Ford.

Toutes ces machines sont reçues en consignation et se vendent, pour le compte des fabricants.

A leur plus bas prix.

Ces établissements ne font que des machines de premier ordre qu'ils garantissent sous tous les rapports.

WILLIAM L. CUSHING,
Au No. 61 de la rue St Charles, coin Union,
à six portes au sud de l'hôtel St. Charles.

MACHINES "EAGLE", perfectionnés, à égréner le coton.

La grande demande de l'année dernière a épuisé le stock, et plus de deux cents clients n'ont pu être servis.

La Compagnie, afin de prévenir les désappointements, a augmenté le nombre de ses ouvriers et aura toujours un grand nombre de ces machines à son dépôt de la Nlle-Orléans. Les planteurs peuvent être assurés que toutes leurs commandes seront remplies en s'adressant à W. L. CUSHING, No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Le prix est fixé, pour la saison de 1870, à $4 la scie.

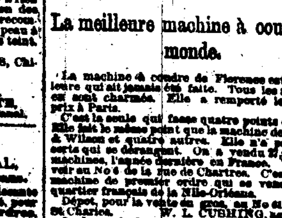

La meilleure machine à coudre du monde.

La machine à coudre de Florence est la meilleure qui ait jamais été faite. Tous les acheteurs en sont charmés. Elle a remporté le premier prix à Paris.

C'est la seule qui fasse quatre points distincts. Elle fait le même point que la machine de Wheeler & Wilson et quatre autres. Elle n'a pas de ressorts qui se dérangent. On a vendu 21,000 de ces machines, l'année dernière en France. Venez les voir au No 6 de la rue de Chartres. C'est la seule machine de premier ordre qui se vende dans le quartier français de la Nlle-Orléans.

Dépôt, pour la vente en gros, au No 61 de la rue St Charles.

W. L. CUSHING, agent.

On demande des agents dans tout le Sud.

VIS NEWELL A COTON, DE STEDMAN.

Ce sont les meilleures pour les grands planteurs. Elles durent toute la vie d'un homme et on a toujours été satisfait. Les prix en ont été réduits de beaucoup. La Foire leur a décerné le premier prix. On demande des agents.

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St Charles, Nlle-Orléans.

PRESSE A COTON "EAGLE" D'INGERSOLL.

Inventées par le Gen. P. C. INGERSOLL, inventeur de la Presse à Coton. Notre Foire d'État lui a décerné le premier prix. Pour les circulaires, s'adresser à

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St Charles, Nlle-Orléans.

PRESSES A COTON D'INGERSOLL.

On en a réduit les prix, car il y en a plus de 4,000 employées dans le pays, et on en est parfaitement satisfait. A vendre par

W. L. CUSHING,
Au No 61 de la rue St Charles, coin Union.

MACHINES ET BOUILLOIRES DE LANE & BODLEY.

Machines à vapeur et Moulins à scies, de toutes les grandeurs, à l'agence du Sud de
LANE & BODLEY,
No 61 de la rue St Charles.
W. L. CUSHING,
Seul agent de Lane & Bodley.

MACHINES DE LANE & BODLEY A TRAVAILLER LE BOIS.

Machines de toute espèce, à l'agence du Sud, de Lane & Bodley, No 61 de la rue St Charles.

W. L. CUSHING,
Seul agent de Lane & Bodley.

MACHINES DE LANE & BODLEY, AU PRIX DE CINCINNATI.

Les prix de toutes les machines de cette fabrique sont les mêmes à la Nlle-Orléans qu'à Cincinnati—on y ajoutant le coût du fret et de l'assurance.

W. L. CUSHING,
Seul agent de Lane & Bodley.
Au No 61 de la rue St Charles.
[illegible] juin—

SOLE AGENTS for the [illegible] & Co's CHAMPAGNE.

BOUCHEREAU & CO.,

COMMISSION MERCHANTS,
Importers of Wines, Brandies, Sardines, &c., &c.,
[illegible] ST-LOUIS STREET [illegible]

INSTITUTIONS.

ÉCOLE Ste-ROSE DE LIMA,
[illegible]

[illegible]

Institution de Jeunes Demoiselles

[illegible]

Mme PORTIER,

Ancienne Institution BAQUIN.
[illegible] CHEMIN DU BAYOU........[illegible]
Près Chartres.

Université de l'Etat de la Louisiane,

(Autrefois Séminaire de l'Etat de la Louisiane)
BATON ROUGE, LOUISIANE,
[illegible]

Nouvelles Sessions.

MAINTENANT en [illegible], fermera le dernier mercredi de juin [illegible]

Le Bureau Académique

Se compose de professeurs de haut mérite dans toutes les branches de la Science et de la Littérature, telles qu'elles sont enseignées dans les principaux Collèges ou Universités.

Cours des Études.

Comprenant un département académique et préparatoire, y compris un cours de Littérature ou Scientifique au choix; d'une école spéciale de Génie et de Commerce.

Librairie, Appareils ou Cabinets.

[illegible]

Admission

Est accordée aux Cadets [illegible] par moins de quinze ans, et sachant l'Arithmétique, la Grammaire Anglaise et la Géographie.

Dépenses

[illegible]

Discipline.

Militaire avec exercices tous les jours. Une batterie de quatre canons leur permet d'apprendre pour le [illegible] l'artillerie. Uniforme des Cadets: [illegible]

Pour plus d'information, s'adresser à
D. F. BOYD, Surintendant,
Baton Rouge, La.

[illegible]

Médicaments.

Remèdes du Dr Richau

N'employez que ces remèdes et vous ferez une économie de temps et d'argent; vous conserverez la santé.

$1,000 de récompense à quiconque constatera un insuccès dans un cas quelconque.

LE BAUME No 1 DU DR. RICHAU guérit des ulcères, des maux de gorge et de bouche, des maux d'yeux, des maladies de la peau et du cuir chevelu, des scrofules, etc. Il chasse le virus du sang, qu'il purifie.

LE BAUME No 2 DU DR. RICHAU guérit des affections mercurielles et des rhumatismes.

Prix du flux de de l'autre, $5 la bouteille ou deux bouteilles pour $9.

L'ANTIDOTE DU DR. RICHAU guérit radicalement [illegible] Prix, $3 la bouteille.

L'ELIXIR D'AMOUR DU DR. RICHAU guérit radicalement des faiblesses des nerfs et des faiblesses générales, chez les jeunes gens et chez les vieillards.

Prix de la bouteille, $5, ou deux bouteilles pour $9.

Les remèdes envoyés franco et consignés chez [illegible] sont contrefaits par "Dr. RICHAU'S GOLDEN REMEDIES, D. B. RICHARDS, sole proprietor."

S'adresser à D. B. RICHARDS,
No. [illegible] New-York, N. Y.

Agent à la Nlle-Orléans, JOHN FLEMING,
Au coin des rues Magazine et Natchez.

22 juin 1an [illegible]

DIPLOME D'HONNEUR décerné à la Grande Exposition d'Altona, Allemagne, en 1869.

Médaille d'argent à la foire de la Louisiane—1870.

AMERICAN

AROMATIC BITTER

CORDIAL
—ET—

Amer Toni-Aromatique

PRÉPARÉ PAR
A. A. PEYCHAUD.

CES deux Amers, le premier à prendre par mélange avec quel que ce soit que l'on aime, et le second tout préparé à prendre pur, le deux également au premier qui ait été employé [illegible] avec les deux conditions et [illegible] un amer plus ou moins amer, de manière à contenter tous les goûts. [illegible]

[illegible]

N. B. L'Américan Bitter peut se prendre pur et l'on veut; il est peu fort dose spiritueux, ce qui ne permet [illegible]

A vendre par
E. MONTRUSE, Droguiste,
Coin Chartres et Bienville.

Et par les principaux droguistes et marchands de groceries. 27 mars—1an [illegible]

Bandages Herniaires et Bandages.

Les premiers prix ont été décernés à

H. SPILLMANN,

FABRICANT,
Au No. 93 de la rue Baronne, N. O.,
A la Quatrième Foire (1870) de l'État de la Louisiane.

DIPLOME POUR

Le meilleur et le plus agréable bandage herniaire pour les deux sexes,
Le meilleur bandage d'enfants,
Le meilleur bandage ouaté,
Le meilleur bandage ombilical,
Le meilleur bandage d'épaules,
Le meilleur assortiment de bandages herniaires,
Diplôme pour la meilleure exposition d'attaches orthopédiques.

H. SPILLMANN,

Inventeur et propriétaire de la patente des bandages herniaires sans ressorts.

Venez les examiner avant d'en acheter ailleurs.

Les ordres sont promptement exécutés.
1er sept—1an

Le Dr. J. BRADFIELD,

"Female Regulator"

Le Meilleur Ami DES FEMMES,

Amène les menstrues, guérit des rhumatismes et de la névralgie du dos et de la matrice, des menstrues douloureuses, des maux de TÊTE, des douleurs au DOS et à l'AINE, arrête la ménorragie, guérit des fleurs blanches et du relâchement de la matrice.

La guérison est aussi certaine que l'effet de la quinine dans les fièvres en frisson.

Les dames peuvent se guérir sans faire connaître leurs maladies à qui que ce soit et mettre ainsi à l'abri leur santé et leur modestie.

Les meilleurs médecins le recommandent.

L'imprimé qui enveloppe la bouteille donnera au lecteur l'histoire de ces maladies, les certificats de cures merveilleuses et la manière de se servir du remède.

Fabriqué et à vendre par
BRADFIELD & CO. à Atlanta, en Georgie.

Prix ....$1 50 la bouteille
A vendre par WHEELOCK, FINLEY & CO.,
E. J. HART & CO.,
BALL, LYONS & CO.

Et au dépôt de Médicaments patentés de
[illegible] FLEMING.

Le Remède Indien des Montagnes Rocheuses, du Dr. IDAHOE.

LE REMÈDE INDIEN DES MONTAGNES ROCHEUSES, du Dr. IDAHOE, guérit infailliblement des maladies de la peau, des rhumatismes, des cancers, des plaies, des ulcères, de la lèpre, de la gale, des maladies de l'épine dorsale, des maladies vénériennes, des maux de yeux, des maux de dents, des brûlures, des écrouelles, des échauboulures, etc.

IL N'Y A RIEN DE COMPARABLE pour la chevelure, qu'il embellit et à laquelle il rend sa couleur primitive, pour les poux, etc. Il prévient la calvitie et empêche les cheveux de grisonner.

Pour les Hémorroïdes, les Cors et les Oignons!

L'Onguent Indien, du Dr. IDAHOE, est la préparation par excellence pour les hémorroïdes; il enlève l'inflammation, et le malade est soulagé immédiatement. Il est aussi efficace pour les cors et les oignons, qu'il enlève après quelques applications.

A vendre par tous les pharmaciens et au dépôt de médicaments patentés de Fleming, au coin des rues Magazine et Natchez.

Dépôt général au No 25 de la rue St-Charles Nlle-Orléans, [illegible] A. Bouchard.

Pour les certificats, voir notre brochure.
[illegible] mars—6m

Tout le Monde en prend.

AMERS DE BRADY, pour les Familles.
Le meilleur Tonique du monde.

QUI a remporté le premier prix aux Foires de la Louisiane, du Kentucky, de l'Indiana, du Missouri, de l'Alabama, etc. A vendre par
[illegible] J. B. VANHORN & CO.

F. GONTHIER,

— a transporté son —
ETABLISSEMENT DE TAILLEUR,
— Au No —
43............de la rue St. Charles...........4[illegible]
Vis-à-vis l'Hôtel,
Où il est prêt à recevoir ses ancienes pratiques dont il sollicite la continuation à des prix modérés.
[illegible]

J. BONTEMPS,

TEINTURIER ET DÉGRAISSEUR,
RUE POYDRAS
180..180
— Entre les rues —
Carondelet et Baronne.
(Établi autrefois rue Bourbon.)
[illegible] Nouvelle-Orléans.

Pour économiser le travail et avoir de grandes récoltes,

EMPLOYEZ DU

SUPERPHOSPHATE DE NOIR ANIMAL,

ET DU

NOIR ANIMAL PULVÉRISÉ

DE STERN.

LES INCOMPARABLES ENGRAIS.

NOIR ANIMAL de tous les degrés constamment en magasin.

LOUIS STERN & BROS, Fabricants,
Bureau, No [illegible] de la rue de Chartres.
[illegible]

LE CÉLÈBRE

FOURNEAU DE CUISINE

—DE—

P. P. STEWART,

[illegible]

LE FOURNEAU DE STEWART est, jusqu'à ce jour, considéré comme supérieur à tout autre [illegible] UN GRIL MOBILE [illegible] LE NOUVEAU GRIL [illegible]

FULLER, WARREN & CO.,
[illegible] Troy, N. Y.

A vendre par

R. H. HOGAN,

No 96 de la rue du Canal.

On en peut voir, tous les jours, fonctionner le fourneau. [illegible]

Une preuve éternelle de la grande supériorité du "CHARTER OAK"

SUR TOUS LES AUTRES FOURNEAUX DE CUISINE.

LISEZ CECI:

Un "Charter Oak" qui a servi pendant 18 ans sans les jours.

Nouvelle-Orléans, 8 août 1869.

JE certifie que j'ai acheté de RICE BROS & CO., en 1851, le PREMIER FOURNEAU "CHARTER OAK" qu'ils aient vendu. On s'en est servi chez moi tous les jours depuis cette époque—jusqu'à ce dernier année. Je viens d'en acheter de nouveau le fourneau "CHARTER OAK" [illegible] qu'il n'a pas besoin [illegible]

MME L. F. FOSTER,
No 121 de la rue Washington, Nlle-Orléans.

Ce même fourneau a été exposé à la Foire de l'État de la [illegible] LE CÉLÈBRE FOURNEAU "CHARTER OAK"

—Est en vente chez—
GEHRKEN & POTHIER,
Importateurs de [illegible] et Quincaillerie étrangère et américaine.
[illegible] rues Bienville et Vieille-Levée.

BRILLIANT DE BUCK.

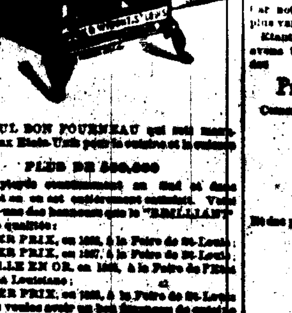

LE SEUL BON FOURNEAU qui soit manufacturé aux États-Unis pour la cuisine et la cuisson de pain.

PLUS DE 300,000

Sont employés actuellement au Sud et dans l'Ouest, et on n'en est qu'à [illegible] "BRILLIANT" [illegible]

PREMIER PRIX, en 1866, à la Foire de St-Louis;
PREMIER PRIX, en 1867, à la Foire de St-Louis;
MÉDAILLE EN OR, en 1868, à la Foire de l'État de la Louisiane;
PREMIER PRIX, en 1869, à la Foire de St-Louis.

[illegible]

40.......RUE DU CAMP.......40

Et achetez un "BRILLIANT."

M. HALLER.

Dépôt de spécimens et [illegible] de vente, au No 40 de la rue du Camp.

On l'on trouvera également toutes espèces de fourneaux de cuisine et de salon, grilles, de la ferblanterie et toutes espèces d'articles de ménage.

[illegible] sept—1 an [illegible]

Compagnie Lafayette d'Assurance contre le feu.

Au coin des rues Magazine et Gravier (Établie par le [illegible])

QUATRIÈME DISTRICT.

Elle assure contre les pertes et les avaries causées par le feu.

[illegible] KASPAR AUCH.
[illegible] JOHN HENDERSON.
[illegible] LOUIS MATHIS.
[illegible] JOHN PURCELL.

DIRECTEURS:

Kaspar Auch, [illegible], John H. Keller, John B. Cotton, Charles Kummel, John Henderson, Brandy A. Harris, Christian Mehle, John F. Cotton, Louis Fatout, Michael Hahn, James Hagan, Florence Pfister, John Purcell, Robert D. Martin, Dr. Henry F. Wade, Henry Bessel Jr., John H. Gerding, Ph. Henkel, Alfred Shaw, H. P. Walters, Kasper Auch Jr., Louis Mathis, Geo. W. Dell, Jacob Mannheimer. [illegible]

GUARDIAN MUTUAL LIFE INSURANCE Co., of NEW-YORK,

ORGANISÉE EN 1859.

Aucune Police ne peut être forfaite.

Prime de Tiers d'Emprunt. — Aucun Billet n'est exigé.

DERNIER DIVIDENDE AU COMPTANT 50 POUR CENT.

Egal de [illegible] dividende [illegible]

ÉTAT DES AFFAIRES.

Polices en vigueur	[illegible]
Actif	[illegible]
Revenu Annuel	[illegible]
Pertes payées	[illegible]

OFFICIERS.

W. H. PECKHAM, Président,
W. T. HOOKER, Vice-Président,
L. MCADAM, Actuaire et Secrétaire.

DIRECTEURS.

Hon. John A. Dix, New-York.
John J. Crane, président Banque République.
William T. Hooker, Wall Street.
William M. Vermilye, banquier, (Vermilye & Co).
Charles G. Rockwood, caissier, Newark Banking Co.
Hon. George Opdyke, ex-maire de New-York.
Minot C. Morgan, banquier.
Thomas Rigney, maison Thomas Rigney & Co.
Benjamin B. Sherman, trésorier New-York Steam Sugar Refining Company.
Aaron Arnold, maison Arnold, Constable & Co.
Richard H. Bowne, Wetmore & Bowne, avocats.
E. V. Haughwout, maison E. V. Haughwout & Co.
William Wilkens, maison W. Wilkens & Co.
Julius H. Pratt, négociant.
William W. Wright, négociant.
Charles J. Starr, négociant.
William Allen, négociant.
George W. Cuyler, banquier, Palmyra, New-York.
George T. Hope, président Continental Fire Insurance Company.
John H. Sherwood, Park Place.
Walton H. Peckham, coin 5th Avenue et Twenty-third Street.
Edward H. Wright, Newark, New-Jersey.
George W. Farlee, avocat.
W. L. Cogswell, négociant.

JOSEPH MAGNER,
Agent Général pour la Louisiane
[illegible] rue Commune.

COMPAGNIE MOUND CITY d'Assurance Mutuelle de la Vie, DE ST-LOUIS, MISSOURI.

OFFICIERS DU BUREAU DE LA LOCALITÉ.

JAMES J. O'FALLON, Président.
R. M. BRITTON, Vice-Président.
W. LOMAX, Secrétaire.
R. S. SMITH, Assistant-Secrétaire.
C. R. MCHATTON, Agent Général.
W. R. HARVEY, Archiviste.

DIRECTEURS:

James J. O'Fallon,	James H. Lucas,
L. A. Benoist,	T. A. Russell,
R. M. Britton,	James Lupe,
A. G. Christian,	J. M. Harney,

R. M. Woodward.

Agence en Louisiane—No 32, Carondelet. Au premier.

OFFICIERS DE LA SUCCURSALE EN LOUISIANE:

C. H. MOUTON, Président.
C. E. MERRICK, Vice-Président.
R. S. SIMMONS, Secrétaire et agent d'Etat.

MÉDECINS-INSPECTEURS:

J. M. BOSWELL, M. D., J. E. RITCHIE, M. D.

DIRECTEURS EN LOUISIANE:

James Jackson,	Octave Voorhies,
E. T. Merrick,	F. H. Hatch,
Robert Mott,	C. H. Mouton,
Thos. Hinrichsen,	L. A. Wiltz.
R. S. Simmons.	

Cette Compagnie émet toute espèce de polices d'assurance de la vie, lesquelles ne sont pas forfaites après un paiement annuel.
[illegible]

Machine à Coudre de GROVER & BAKER.

1870.

Quatrième Foire de la Louisiane et Première Foire du Texas, tenue à Houston.

Premier prix, comme la meilleure Machine pour la famille.

Bureau: 188, rue du Canal. [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

DELPHINE SOURDES vs JOHN MEGGETT.

CINQUIÈME COUR DU DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible] En vertu d'un writ de [illegible] Cour de District pour la paroisse d'Orléans, [illegible] à la Bourse des [illegible] rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique [illegible]

1o — Deux portions de terre situées dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Canal, de la Douane, Bourbon et Dauphine, [illegible]

2o — Une autre portion de terre située dans le même District, dans l'îlet borné par les rues de Bienville, Bourbon et Dauphine, formant [illegible]

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
22 juillet—[illegible]

LA COMPAGNIE D'ÉPARGNES DE JEFFERSON vs JOSEPH HAFNER.

QUATRIÈME COUR de District pour la paroisse d'Orléans—No. [illegible] En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, neuf d'août 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans la ville et paroisse de Jefferson, en cet État, dans l'îlet numéro trente-cinq, borné par les rues [illegible], Cadix, Chestnut et Prytanée. Les dits terrains sont désignés par les numéros sept, huit et neuf, d'après un plan dressé par L. Hargé, ci-devant député voyer, daté du 11 mai 1869. Le dit plan est déposé en l'étude de L. B. Kenny, ci-devant notaire public de la paroisse de Jefferson.

Les dits terrains sont contigus et mesurent, chacun, vingt-huit pieds quatre pouces de face à la rue Louis, sur une profondeur de cent dix pieds, entre lignes parallèles. Le No sept forme l'angle des rues Louis et Prytanée.

Ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et appartenant.

Cette propriété appartient au débiteur en vertu de l'acquisition qu'il en a faite de Thomas Oakes, suivant acte au rapport de Pr E. Davis, notaire public de la paroisse de Jefferson, en date du 4 février 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
8 juillet—8,15,22,31—6 août

FREDERICKSON & HARTE,

Pharmaciens et Chimistes,

AU No 130 DE LA RUE DU CANAL,
Bâtisses Touro.

ONT constamment un assortiment complet et frais de

Drogues et Médicaments,

Produits chimiques purs,

Verrerie, Sangsues,

Parfumerie française, de choix,

Savons, Brosses, Peignes,

&c., &c., &c., &c.

Ayant conclu des arrangements avec les premières maisons de France, d'Angleterre et d'Allemagne, qui nous en envoient, pendant la saison prochaine, une grande variété de produits de leurs laboratoires, nous serons à même de remplir les ordres de notre clientèle.

Nous nous faisons aussi à l'assurance que nous ne vendons que des articles de première qualité et que nos prix soient toujours aussi modérés que ceux des autres du genre.

Nous avons, entre les produits que nous venons d'énumérer, un choix des

Instruments de chirurgie,

—de—

Geo. Tiemann & Co.

Notre position d'agents de cette maison bien connue nous met à même de fournir aux médecins tout ce dont ils ont besoin. Ils trouveront leur avantage à venir examiner notre stock avant de faire leurs achats ailleurs.

Nous complétons de ce moment notre stock de

Médicaments patentés

FRANÇAIS,
AMÉRICAINS
et ANGLAIS,

Car notre intention est d'avoir l'assortiment le plus varié de la Nlle-Orléans.

Etant les agents de maisons de New York, nous avons toujours un approvisionnement complet des

Préparations de Fougeras.

Comme on nous a confié la
SEULE AGENCE
—de la—

Compagnie de Vichy,

de France,

Et des propriétaires de la

Source d'Eaux amères,

—de—

FRIEDRICHSHALL,
en Allemagne.

Nous avons dorénavant à l'abri de la désagréable nécessité de tarder à remplir les ordres, ainsi que nous avons dû le faire dernièrement. La maison de Vichy [illegible]

Notre liste d'autres

Eaux Minérales

se compose des eaux suivantes dont les noms de:

BLUE LICK,	GETTYSBURG,
BLADON,	SOUR LAKE,
CONGRÈS,	HIGH ROCK CONGRESS,
SELTZ.	EMPIRE,

et s'agrandit journellement par de nouveaux arrivages en [illegible]

Dépôt d'Eaux Minérales de la Nouvelle-Orléans

AU NO. 130 DE LA RUE DU CANAL.

Nous avons, en outre des eaux naturelles, notre

Fontaine arctique,

qui fonctionne parfaitement et tous fournit les différentes eaux artificielles, telles que VICHY, PYRMONT (ferrugineuse), KISSINGEN, KISSINGEN AMER que l'on considère aujourd'hui comme les boissons les plus rafraîchissantes et les plus saines qu'on puisse prendre dans notre climat. Elles sont chargées de gaz, presque glacées, et supérieures dans tous les rapports, à celles de "Hanbury Smith", à New-York. Nous les avons également en bouteilles et les expédions pour la ville et pour la campagne.

Notre but a constamment été de tenir

Notre département de détail et de prescriptions

dans un état tel que le public soit sûr d'y trouver les articles qui se rattachent à notre genre de commerce et faire remplir les prescriptions en toute confiance. N'ayant que d'habiles assistants, nous avons que nos efforts ont jusqu'ici été couronnés de succès. Nous ne négligerons aucune occasion d'introduire des améliorations dans ce département de notre maison.

FREDERICKSON & HARTE,

Chimistes et Pharmaciens,

Au No 130 de la rue du Canal.

10 juillet—3m Bâtisses Touro.

MEDECINS.

Le Dr. Jules HOMBERGER,

Ancien chef de Clinique du Dr. Sichel, à Paris.

OCULISTE,

140 ....RUE DU CANAL...........140

Consultations de 11 à 3 heures.

1er oct—1an, [illegible]

E. A. LANDRY,
De la Faculté de Paris,
80.....Dumaine, encoignure Royale.....80

TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE.

LE DR. LANDRY a fait établir chez lui un appareil complet pour l'application de la MÉDICATION HYDROTHÉRAPIQUE, douches froides, sudation suivie de douches froides. Ce traitement particulièrement efficace dans les fièvres d'hiver et de printemps, dans tous les cas de rhumatismes, de névralgies, de paralysie, dyspepsie, maladies du foie, diarrhées et dysenteries chroniques et [illegible]

Consultations de 2 à 5 heures P. M. [illegible]

J. J. ALBERT,

30....Rue de Chartres....30

Encoignure Douane,

A toujours en main un grand assortiment de

CHAPEAUX,

de tout genre:

Feutre, Laine, Paille, Castor, &c., &c., &c.

Conviennent pour le détail de la ville et celui spécialement de la campagne. [illegible]

Entrepôt de Tapis.

E. C. PALMER & Co.,

Aux Nos 95, 93 et 97 de la rue du Camp.

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.

NOUS avons l'honneur, dans le courant de cette semaine d'un très grand assortiment de marchandises de la saison [illegible]

[illegible] EN GROS, soit EN DÉTAIL [illegible] NOUS DEMANDONS LA COMPARAISON.

TAPIS—Axminster, Velours, Bruxelles, Trois fils, Damas, Laine, Hollande, Vénitiens, Chanvre, etc, etc. DEVANTS DE CHEMINÉES, un magnifique assortiment de toutes les grandeurs et qualités. TOILES CIRÉES, de toutes largeurs, de 2 à 24 pieds, des fabriques d'Angleterre et d'Ecosse.

NATTES—Chine, Coco, Belgique, de toutes largeurs. Stores, Rideaux, articles de tapissiers, linge de table, nappes, dessous de tables, etc., etc. Assortiment dans le genre, toutes les variétés. [illegible]

VENTES JUDICIAIRES.

AUGUSTUS C. RENOUVION vs MADAME B. [illegible] vs AUGUSTUS C. RENOUVION.

SIXIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No [illegible] En vertu d'un writ de [illegible] à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, le SAMEDI, vingt-troisième jour de juillet 1870, à midi, à l'adjudication des propriétés ci-après désignées:

Ces certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges et avantages qui s'y rattachent et y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Fulton, Front, Poeyfarre et Gaiennie; les dits lots sont désignés par les numéros quatre, cinq, six et sept, d'une certaine portion de terre dans l'îlet ci-dessus décrit et désignés par les numéros de sept inclusivement, sur un plan de J. M. Bard, dûment certifié par Hugh Grant, ci-devant voyer, en date du 17 de janvier 1852 et déposé à l'étude de H. B. Cénas, ci-devant notaire public en cette ville. Les bâtisses y construites étant connues sous le nom de "DELTA WAREHOUSE."

Les dits quatre lots mesurent, au pied américain, comme suit, savoir: le numéro quatre, vingt-quatre pieds, deux pouces et sept lignes de face à la rue Fulton, vingt-quatre pieds, trois pouces et trois lignes de face à la dite rue Front, sur cent dix-huit pieds et cinq lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro trois, et cent dix huit pieds deux pouces et six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du No Cinq.

Le dit lot numéro Cinq a vingt-quatre pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Fulton, sur cent dix huit pieds deux pouces et six lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro Quatre, et cent dix huit pieds, quatre pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro Six.

Le numéro six a la même façade dont sur la rue Fulton que sur la rue Front, sur cent dix huit pieds quatre pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro Cinq, et cent dix-huit pieds sept pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot numéro Sept.

Le lot No Sept a la même façade sur la rue Fulton que sur la rue Front, sur cent dix-huit pieds sept pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No Six, et cent dix-huit pieds neuf pouces et deux lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No Huit.

Les propriétés ci-dessus ont été acquises conjointement par feu Chas. D. Yancey et W. M. Roberts, sans réserve de propriété d'une moitié indivise de chaque lot, de la manière suivante, savoir: les lots Nos deux et trois le 24 décembre 1852, de John Coleman, par acte passé pardevant T. O. Stark, notaire public en cette ville, et les lots quatre à sept inclusivement le 31 décembre 1852 de Chas. Orléans, par acte passé pardevant M. B. Cénas, ci-devant notaire public en cette ville, le 31 de mai 1853. Subséquemment les dites propriétés ont été acquises par feu Augustus N. Denouvion, par lui, en vente publique faite par Nicholas J. Hart, encanteur, comme il appert par deux actes de vente passés pardevant feu Abel Michael Gerakin, notaire public en cette ville, le 14 mai 1858.

Saisies dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, les dites propriétés seront définitivement adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon en obligation, avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date et hypothéqué spéciale sur les propriétés vendues jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et ce en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonce du shérif et du Greffier, &c. s'élevant en chiffres à la somme de six cents piastres ($600 000) en environ, ainsi que le montant des taxes d'État, de Paroisse et de Ville.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
7 juillet—7 12 16 20 23

CHESTER BISSEL, administrateur de la succession de la dame EVELINA L. GREEN, vs. la dame LOUISA A. KENDALL.

COUR DU DEUXIÈME DISTRICT JUDICIAIRE, paroisse Jefferson—No 2,065.—En vertu d'un pluries writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour du Deuxième District judiciaire, paroisse de Jefferson, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-trois de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés dans la ville et paroisse de Jefferson, désignés par les numéros Un et Deux de l'îlet compris entre les rues Magasin, Bordeaux, Live Oak et Lyon, d'après un plan dressé par W. T. Thompson, autre fois arpenteur, daté du 11 mai 1850 et déposé en l'étude de M. B. Cénas, ci-devant notaire public à la Nouvelle-Orléans.

Le No Un forme l'angle des rues du Magasin et Bordeaux et mesure trente pieds de face à la première de ces rues sur cent-vingt quatre pieds de profondeur et face à la seconde.

Le No Deux mesure soixante-douze pieds six pouces de face à la rue des Magasins, sur cent vingt quatre pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la succession de E. L. Green, suivant acte au rapport d'Ernest Commagere, notaire public en la paroisse de Jefferson, en date du 2 juillet 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
22 juillet—22,30—13 août

M. MERWIN vs LOUIS GENBEL, E. MARQUEZE & CO., intervenants.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 1,506.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI vingt-trois de juillet 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Tous les droits, titres et intérêts du défendeur dans certain terme restant du Bail passé entre le défendeur et Samuel Hastings, le 4 de septembre 1869, de la propriété avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Circus, Perdido et Ste-Marie, et portant le No [illegible] de la rue des Magasins. Le dit Bail étant [illegible] terme d'une année, commençant le 1er octobre 1869 et finissant le 30 septembre 1870, à raison de [illegible] par mois, payables mensuellement d'avance.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
12 juillet—12,16,19,21,23

FRANK & HAAS vs la Dame S. B. DEBOELLS.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 4,200.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, vingt-trois juillet 1870, à dix heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication des:

Tous les meubles et effets de toute description qui se trouvent dans la maison occupée par la défenderesse, ainsi que les meubles qui se trouvent sur la rue [illegible] et Baronne, dans le Premier District de cette ville, et qui inventaire dépose en mon bureau pour renseignement.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
12 juillet—17 16 19 21 23

ST-LEON BERTEZ vs. SARAH M. VANDERVOORT.

SEPTIÈME COUR DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 2,700.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Septième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le VENDREDI, [illegible] d'août 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Deux terrains situés à Rickerville, paroisse de Jefferson (aujourd'hui paroisse d'Orléans), en cet État, désignés par les numéros Huit et Neuf de l'îlet numéro Quarante, borné par les rues Valmont, Léontine, Pitt et Prytanée et mesurant, chacun, trente pieds de face à la rue Prytanée, d'après un plan déposé en l'étude de Sélim Magnier, notaire public en cette ville, sous le No 13. Le No Huit forme l'angle des rues Prytanée et Valmont [illegible]

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient à la défenderesse au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite d'Albert Dumas, suivant acte au rapport de Theo. J. Mercier, notaire public en cette ville, en date du 1er février 1869.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette criée étant la seconde et dernière, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui en sera offert, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant son bon en obligation, avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de huit pour cent l'an de la date, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Le dit acquéreur paiera au comptant, et ce en déduction du prix d'adjudication, les frais d'annonce du shérif et du greffier, &c., s'élevant en chiffres à la somme de $250 00 cts en environ, ainsi que le montant des taxes d'État, de paroisse et de ville.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juillet—16,23,27—2,6 août

LA BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE vs. DAVID C. MCCANN, GEORGE PATTERSON & al.

QUATRIÈME COUR de District pour la Paroisse d'Orléans.—No. 3443. En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé, par l'Honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, quinze d'Août 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, Louisa, de la Nouvelle Levée et Front (aujourd'hui du Commerce), et désigné par le numéro Deux, d'après un plan dressé par J. Pilié, alors arpenteur, daté du 16 décembre 1839 et déposé sous le No. 13, en l'étude de Félix Grima, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain mesure quarante pieds six pouces de face à la rue Delord, quarante pieds quatre pouces de largeur derrière, et cent deux pieds dix pouces de profondeur.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Ensemble aussi avec soixante-sept actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, garanties par hypothèque sur la dite propriété.

Cette propriété a été acquise par David C. McCann, et George Patterson, de la succession de J. Berry, suivant acte au rapport de Theo. O. Stark, notaire public en cette ville, en date du 10 mars 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—L'acquéreur fournira un stock certain pour la somme de cinq (cent trente-six piastres ($136 00), en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, payable le 1er juin 1871, avec conforme à la charte conformément aux termes de la Charte de la dite Banque. L'acquéreur assumera toutes les obligations et responsabilités imposées aux actionnaires, et le stock sera ainsi fourni devra être identifié avec l'acte d'hypothèque par J. Berry et en faveur de la Banque des Citoyens de la Louisiane, en date du 5 d'octobre 1838, au rapport de Louis Sechers, ci-devant notaire public en cette ville, avec l'assumption et le nantissement de stock par J. C. McCann et George Patterson, par acte au rapport de Theo. O. Stark, notaire public en cette ville, en date du 10 mars 1867, et avec l'acte de vente du Shérif dans la présente affaire. Et la balance du prix de l'adjudication, comptant au moment de l'adjudication, en billets du Trésor des Etats-Unis.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juillet—14,23,31—août 7,14

C. E. Spencer & Co., vs. A. J. Johnson.
Quatrième Cour de District pour la Paroisse d'Orléans—No 24,218.
J. M. Berry & Co., vs le même.

COUR DE LA TROISIÈME JUSTICE DE PAIX pour la Paroisse d'Orléans—No 9,444—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par les Honorables susdites Cours de District et de Justice de Paix pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le LUNDI premier août 1870, à 10 heures A. M., à son en local No 74 rue Ste-Anne, entre celles Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication—

Le fonds d'un magasin de nouveautés transporté au No 173 rue du Camp suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
16 juillet—16,23,28,30,31

L'ASSOCIATION DE PRÊT SUR GAGES vs. CHARLES F. GUION.

QUATRIÈME Cour de District pour la paroisse d'Orléans — No 24,200. — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, neuf d'août 1870, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St-Louis, Prieur et Johnson et le Canal Carondelet, désigné par le numéro Quatre et mesurant trente-quatre pieds de face à la rue St-Louis, sur une profondeur de cent trente pieds en ligne d'un côté et cent trente-huit pieds et un pouce de l'autre. La ligne du fond mesurant trente-quatre pieds six pouces et un quart de pouce.

Ensemble, les dépendances et appartenances, droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la succession d'Alfred Guion, Fanny Guion son épouse et Mme Joseph Guion leur fille, suivant acte au rapport d'E. de Armas, notaire public en cette ville, en date du 24 décembre 1868.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant au moment de l'adjudication.

THOS. L. MAXWELL,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
8 juillet—8,15,22,31—6 août

FONDERIE DE LEEDS
(ÉTABLIE EN 1825.)
Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre, des Moulins à défécher, des Moulins à scie, des Presses à coton, des Vis et Newell, des Tiges et Boîtes de fonte, des Grilles, à exécuter toutes sortes de travaux d'habitation, de bateaux à vapeur et toute espèce de Machines pour le Sud.

[illegible] LEEDS & CO

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

PAR VINCENT & CO. G. Vincent, encanteur—Il sera vendu SAMEDI, 23 juillet 1870, à 10 heures du matin, au Nos [illegible] de la rue de la Douane,

Un lot et complet assortiment de chaussures laine, de fourrure, chapeaux et paille.

—ET—

Liquidé de [illegible]

PAR E. ROGER & CO.

VENTE, SANS RÉSERVE,

200 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

PAR E. ROGER & CO — E. Roger, Encanteur—SAMEDI, 23 juillet, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée—

200 caisses Bottes, Souliers et Brodequins, formant un assortiment convenable pour le commerce de la ville et de la campagne.

Conditions à la vente. 20 juillet

PAR EUGENE TOURNÉ.

2,000 caisses Vin Rouge,

Par ordre du Consul de France, pour compte de qui il appartiendra, en débarquement de la barque HALCYON, arrivée de Bordeaux.

PAR EUGENE TOURNÉ, successeur de E. Turpin—SAMEDI, 23 juillet 1870, à 10½ heures A. M., il sera vendu sur la Levée, en plein de la rue des Ursulines, par ordre du Consul de France, pour compte de qui il appartiendra—

A C 2,000 Caisses VIN ROUGE.
A C

En débarquement de la barque "Halcyon", arrivée de Bordeaux.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 22 juil

Vente, à l'encan,

— DE —

Vins et Liqueurs, de choix.
Occasion rare d'acheter de vieux Vins et des Liqueurs.
Vente sans réserve ou limite.

JE vendrai, le MERCREDI, 27 juillet 1870, à 7 heures du soir, dans la rotonde qui sert de bureau à l'Hôtel St Charles—Tout le fonds de vieux vins et de liqueurs, en lots au gré des acheteurs. Ce stock se forme, depuis nombre d'années, aux Hôtels St Charles et St Louis. Il est bien connu pour qu'il soit besoin d'en parler plus longuement.

La vente se continuera tous les soirs, jusqu'à ce que le tout soit vendu.

O. E. HALL.

Les catalogues seront prêts la veille du jour fixé pour la vente.

CONDITIONS—Pour toutes sommes au-dessous de $250, comptant, au-dessus de $250, en jours: au-dessus de $500, 90 jours—en bons billets endossés en ville.

R. M. & B. J. MONTGOMERY,
20 juil—au 27 Encanteurs.

PAR J. DEJAN Jr.

Beaux Meubles, Verrerie, Glaces, [illegible] Tapis, Rideaux dentelle, Livres, Nouveau "Coton Plant," à l'encan.

PAR J. DEJAN Jr., Encanteur, au No 102 de la rue Gravier—Il sera vendu LUNDI, 25 du courant, à 11 heures du matin, au No 35[illegible] de la Commune, entre les rues Franklin et Treme.

Tout le contenu de la dite résidence—meublée de salon en acajou, meubles Victoria de chambres à coucher, meubles cottage peints, meubles mouchetés, glaces, buffets à dessus en marbre, tables à allonge, pendules, tapis laine, gravures, face stoves, rideaux dentelle, matelas et oreillers de plumes, houillers, faïence, verrerie, vases; un lot de livres de prix, batterie de cuisine, et "Cotton Plant" presque neuf.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 22juillet

CHEVAUX ET MULETS.

Grande vente de beaux chevaux de selle et de harnais, mulets, buggies et harnais à l'encan.

PAR J. DEJAN Jr., Encanteur.—Il sera vendu SAMEDI, 23 juillet, 1870, à 10 heures et demie du matin, aux écuries de P. Lacoste, rue Gravier—

De beaux chevaux de selle et de harnais, seuls et par paires; beaux mulets d'attelage et de ville, &c., &c.

—Egalement—

Beaux buggies couverts et découverts, harnais, selles, &c., &c.

Conditions, comptant, en billets du Trésor des États-Unis. 22 juillet

Meubles, Pianos et Meubles de Bureaux, à l'encan.

Ventes régulières: Lundi, Mercredi, Vendredi.

PAR J. DEJAN, Jr., Encanteur.—Bureau et salle de vente, No 102 de la rue Gravier—Il sera vendu LUNDI, 25 juillet, à 11 heures du matin, dans sa nouvelle salle d'encan, au No 102 de la rue Gravier entre Camp et St-Charles, des meubles, pianos, meubles de bureaux, etc. [illegible] toutes les semaines, à l'arrivée des steamers.—Conditions comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.

PAR O. VALETON.

O. VALETON,

ENCANTEUR,
No 14, rue Natchez, entre Tchoupitoulas et Magasins.

OFFRE en vente, le MARDI, JEUDI et SAMEDI, un grand assortiment de marchandises telles que: jambons, épaulettes, bœuf, porc, grains, beurre, huile, morue, vins de toutes sortes, fromage, amidon, clous, riz, etc. [illegible]

AGENCE D'IMPORTATION

—DE—

Travailleurs Chinois.

AYANT conclu les arrangements nécessaires avec une maison américaine des plus honorables de Hong Kong, les soussignés sont prêts à faire des contrats, avec les planteurs et autres, pour la livraison d'un nombre quelconque d'agriculteurs robustes, de bon caractère, des provinces intérieures de la Chine, dont le climat se rapproche le plus des régions sucrières et cotonnières.

Le salaire pour les travaux d'habitation est de [illegible] (en espèces par mois)—payables mensuellement, et [illegible] retenus jusqu'à l'expiration de l'engagement pour garantir la bonne exécution des contrats. Les salaires accumulés seront forfaits en cas de désertion. Les frais de transport et les autres frais et avances seront les moindres possibles. Pour plus de détails, s'adresser à

O'FALLON & MARCH,
Geo. JOHN G. WALKER,
Au No 16 de la rue Gravier,
Nlle-Orléans.

[illegible]

JULIUS LOEFFLER,

(Successeur de CHARLES LOEFFLER.)
POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,
ET FABRICANT
D'Installations de Gaz, etc.—Dépôt de la manufacture de Tuyaux.
CANDELABRES, &C., EN FER FONDU.
No. 126, rue de Chartres, ent. St. Louis et Toulouse
[illegible] Nouvelle-Orléans.

MIRAMON & Cie.,

99 & 101 rue de Chartres,
MARCHANDS DE MEUBLES,
ÉBÉNISTES ET TAPISSIERS.

ENTREPRENNENT la confection et la réparation de meubles, draperies et bureaux pour le public en toutes genres. [illegible]

On fait les déménagements.

On prend des meubles en magasinage.

[illegible]

C. H. MILLER & CO.

CONFISEURS EN GROS.

Fabricants de Candy à la vapeur et de Sirops de toutes sortes.

Importateurs d'ornements français, d'essences, de fruits, de pièces d'artifice, etc.

Seuls agents des célèbres

VINS ET LIQUEURS DE LA CALIFORNIE,

No 34 Nlle-Levée,

27 avril—1an Coin Allée de Nuadon.

MAURY & CO.,

GALLIER COURT, Nouvelle-Orléans.

Agents de Navires, Agents de Passagers pour la ligne de steamers entre le Sud et Hambourg, et Agents d'Immigration.

COMPLÈTENT en ce moment leurs arrangements pour le transport de travailleurs étrangers dont le Sud a si grand besoin. Ils sollicitent des entrevues et des correspondances avec les planteurs et ceux qui possèdent des terres.

[illegible]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan

Route de la malle des États-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours à SEPT HEURES ET DEMIE, A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à huit heures A. M.

Le fret pour le chemin, pour les débarcadères du Têche et pour les Opelousas, et à livrer à la Nouvelle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches exceptés) de sept heures du matin à cinq heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Barataria et pour Houma, sera transporté aux lieux de bateau à vapeur pour toute la route.

GEO. PANDELY,
Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasin.

Il ne sera point reçu de fret après 4 heures.
[illegible] CHAS. A. WHITNEY & CO. Agents.

POUR LE NORD ET L'EST.

Par la voie du Chemin de fer central de Caire et de l'Illinois.

DEUX convois exprès quotidiens partent de Caire à l'arrivée des convois de la Nouvelle-Orléans. Il n'y a pas de changement de chars de Caire à Chicago. Il n'y a qu'un changement de Caire à New-York. C'est la seule route directe pour se rendre à Chicago et tous les points du Nord et de l'Est, par la voie de Chicago. Elle est de 180 à 150 milles de moins et le parcours de 12 à 24 heures plus vite, qu'aucune autre route.

A Chicago, il y a connexions directes pour Cleveland, les Chûtes du Niagara, Buffalo, New York, Boston, Montréal, Pittsburg, Philadelphie, Baltimore, toutes les parties de l'Est, Milwaukee, St-Paul, le Lac Supérieur et tous les points du Nord.

Les voyageurs trouveront, sur tous les convois de nuit, entre Caire et Chicago, entre Caire et St-Louis, des chars transformés en magnifiques chambres à coucher.

Le bagage est "checked" pour tous les points importants.

Pour les billets servant pour toute la route, s'adresser aux bureaux du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord, au coin des rues Camp et Commune, au-dessous du City Hotel; au dépôt du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

R. F. LONGLEY,
Agent général pour les passagers, à la Nlle-Orléans.
W. P. JOHNSON,
Agent général pour les passagers, à Chicago.
M. HUGHITT,
Surintendant général, à Chicago.
[illegible]

Chemin de fer Pontchartrain.

[redacted]

ARRANGEMENT D'ÉTÉ.

Excursion au Lac, aller et retour, le même jour—25 cents.

A partir du 1er mai 1870, les convois partiront à chaque heure, de chaque extrémité du chemin. Le premier quittera le Lac à 5 heures du matin et la ville à 6 heures du matin. Le dernier quittera la ville à 10 heures du soir et le Lac à 10 heures du soir.

Le convoi qui partira du Lac à 10 heures du soir n'y en partira plus qu'après l'arrivée du convoi de la ville.

Les Dimanches, un train à vapeur partira du nouveau dépôt à 4 heures du matin.

Un char à cheval quittera l'ancien dépôt, tous les matins à 4 heures, et le Lac une heure après le départ du dernier convoi à vapeur.

Les personnes qui désirent s'arrêter à Gentilly devront en prévenir le conducteur au départ du convoi.

Prix du passage jusqu'à Gentilly, 15 cents et autant pour revenir.

[illegible] GEO. PANDELY,
Surintendant Général.

Compagnie d'Assurance MECHANICS AND TRADERS

DE LA NLLE-ORLÉANS.

Bureau, No 14, rue Carondelet.

Cette Compagnie assure contre les risques du feu et de navigation fluviale et maritime.

AUX TAUX LES PLUS BAS.

LLOYD R. COLEMAN, Président. [illegible], Secrétaire.
—Directeurs—

MM. A. J. Aiken,	MM. Geo. W. Logan, Jr
J. A. Braselman,	J. A. Lane,
Thos. R. Bailey,	John L. Macaulay,
L. Bruen,	Rees Murray,
Wm. J. Britton,	L. T. Mayo,
J. G. Cates,	J. Melrose,
J. A. Church,	L. Pellerin,
J. Hunter Noder,	L. N. Picard,
A. H. Bickford,	J. S. Robey,
Wm Gerson,	J. J. Foster,
G. A. Green,	J. M. Stevens,
A. Gaillot,	[illegible]
J. L. Hale,	[illegible]
J. T. James,	[illegible]
A. R. James,	[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT.

MEUBLES. MEUBLES.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—Il sera vendu aujourd'hui SAMEDI, 23 juillet, à 4 heures et demie P. M., rue Toulouse, No 511, près de la rue Dauphine—

Un lot de meubles de ménage consistant en bois de lits et literie, armoires, tables, chaises, pendules, glaces, sideboards, garde-mangers, vaisselle, etc. &c.

Aussi—Un stove et batterie de cuisine.

Conditions—comptant. 23 juillet

MEUBLES. MEUBLES.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau, encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 23 juillet 1870, il sera vendu à 11 heures du matin [illegible]

Un lot de meubles de seconde main, consistant en armoires, bois de lits, tables, sideboards, tables, glaces, &c.

Aussi—Un lot de meubles cassés, plusieurs lots de planches, noyer, cyprès et autres.

Un lot d'outils assortis.

Conditions—comptant. 23 juillet

MEUBLES.

PAR S. GUINAULT, encanteur—bureau Passage de la Bourse et Bienville—MARDI, 26 juillet 1870, il sera vendu, à 10 heures du matin, rue du Bassin, No [illegible], entre Bienville et Douane—L'ameublement complet de la maison, comprenant bois de lits et literie, armoires, tables, chaises, pendules, ornements de cheminées, tapis, &c., &c.

Conditions—Comptant. 23 juillet

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 23 juillet 1870, il sera vendu, à 11 heures du matin, sur l'Avenue de Carrollton, à l'encoignure de madame Meyers—

Les animaux appartenant à Emilie Dantagnan, comprenant:

17 belles vaches laitières, 1 taureau, 2 chevaux, 1 charrette à lait, 1 cochons, 1 lot de volailles.

La charrette sera donnée au plus offrant.

Conditions—Jusqu'à $300 comptant. Au-dessus de $300, 6 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur.

Les billets devront être tirés et endossés sur place. 23 juil.

PAR D. E. MORPHY.

Coton et Approvisionnements de bord.

PAR D. E. MORPHY: A. E. Morphy, encanteur—Il sera vendu le SAMEDI, 23 juillet 1870, à 11 heures A. M., à la presse à Coton Union, pour compte de qui il appartiendra,

des balles de coton.

Aussi—Porc, Bœuf, Fruits en boîtes, &c., sauvés du naufrage du navire St Lawrence.

Conditions—Comptant. 22 juillet

PAR JOS. N. ROBERT.

Marchandises Sèches, Mercerie, &c.

PAR JOS. N. ROBERT, encanteur—Salle d'Encan No 46 rue Vieille-Levée—Aujourd'hui, SAMEDI, 23 juillet, il sera vendu à 10 heures du matin, à sa salle d'encan—

150 lots marchandises sèches de bonne composition un assortiment général.

—Aussi—

150 lots mercerie, bonneterie, etc.

Conditions à la vente. 23 juillet

PAR R. J. MONTGOMERY.

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR R. J. MONTGOMERY—R. M. Montgomery, encanteur—Il sera vendu, SAMEDI, 23 juillet, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No. 37 de la rue du Camp—

Un assortiment général de Meubles.

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux, armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer, sofas, chaises à sièges à ressort, tables en acajou à dessus de marbre, tables à allonge, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine, etc.—Le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

— Egalement —

Une grande facture de lits cottage, chaises à siège en bois et rotin [illegible]

PAR CHARLES E. FORTIER.

Terrains à Mandeville, Paroisse St-Tammany.

Vente pour opérer un Partage.

Marguerite Dupart, épouse de Gustave Tio, vs. Julie Eugénie Dupart, épouse de Eugène Stacé.

PAR CHARLES E. FORTIER encanteur—Bureau No 51, Passage de la Bourse—SAMEDI, 27 JUILLET 1870, à midi, il sera vendu, à la Bourse St. Charles, rue St Charles, entre les rues Commune et Gravier, (Rotonde de l'Hôtel St Charles)—

En vertu d'un jugement rendu par l'Honorable Paul E. Théard, Juge de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, le 16 juin et signé le 21 juin 1870,—

QUATRE LOTS DE TERRE situés à Mandeville, dans la Paroisse St-Tammany, désignés par les Nos 1, 2 et 3 de l'îlet No 20 [illegible] [illegible] de l'îlet Carroll [illegible] [illegible] Les dits lots mesurent, chacun, 60 pieds [illegible]

Conditions—La moitié comptant, et la balance à un an de crédit en billets [illegible] satisfaisant hypothèque et portant intérêt à raison de 8 p 0|0 à compter du jour de la vente.

Acte de vente pardevant Paul E. Laresche, notaire public, aux frais de l'acquéreur, et compris les timbres du Revenu des Etats-Unis.
28 juin—23 [illegible]

PAR H. W. PALFREY.

SUCCESSION DE L. MARCUS.
VENTE A L'ENCAN, DU
Bon magasin No 14 de la rue Dumaine, près le marché français.

PAR H. W. PALFREY, Encanteur—Bureau, No 28 de la rue Carondelet—SAMEDI, 27 juillet 1870, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la Rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la paroisse d'Orléans, en date du 21 juin 1870, il sera vendu—

UN CERTAIN TERRAIN avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues de Chartres, Levée, Dumaine et St-Philippe [illegible]

Les améliorations comprennent un magasin en briques, à trois étages et à mansarde, portant le No 14 de la rue Dumaine, en bon état.

CONDITIONS DE LA VENTE.—L'acquéreur devra payer un billet hypothécaire de $2,700 sur la propriété, échu le 27 novembre 1870, et par lequel l'intérêt a été payé jusqu'à cette date. La balance payable en billets à 6 [illegible] d'intérêt de 8 p 0|0 payables à la maison [illegible] Tous les billets devront être garantis par hypothèque sur la propriété vendue, jusqu'à complet paiement, avec clause de cinq pour cent de dommages d'avocats en cas de procès pour le recouvrement des dits billets. L'acquéreur devra payer les taxes d'Etat et de ville de 1870.

L'acte de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats-Unis, pardevant T. J. Beck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

24 juin—23 juillet

BUREAUX

de la

Compagnie "Atlantic" d'Assurance

De la Nlle-Orléans,

Au No 20 de la rue du Camp.

Nlle-Orléans, 1 juillet 1870.

CONFORMÉMENT à la Charte, la Compagnie publie son QUATRIÈME ÉTAT ANNUEL.

Montant des primes, du 1er juillet 1869 au 30 juin 1870:

Primes d'incendie	[illegible]
Primes de mer	[illegible]
Primes de rivière	[illegible]
	[illegible]
Primes non expirées le 1er juillet 1869	28,171 23
	[illegible]
En moins, primes annulées	$ 2,380 79
En moins, montant réservé pour primes non expirées le 1er juillet 1870	27,761 [illegible]
	[illegible]
Pertes payées dans la même période:	
Sur risques d'incendie	$33,173 [illegible]
Sur risques de mer	[illegible]
Sur risques de rivière	14,264 31
	$50,425 06
Réduction (Rebate)	3,345 12
Taxes et Revenu Intérieur	6,427 96
Réassurances et frais, compris ta, etc	34,577 61—121,672 62
Bénéfice net	[illegible]

ACTIF:

Billets pour actions	[illegible]
Prêté sur hypothèque	[illegible]
Prêté sur garantie	45,763 40
Effets à recevoir	14,776 13
Actions de banques, autres actions et bonds	27,578 30
Meubles de bureau	4,017 [illegible]
Primes en voie de recouvrement	9,380 [illegible]
En caisse	30,164 97
Total de l'Actif	$428,776 17

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée sur les livres de la Compagnie.

R. RIGNEY, Président.
H. P. JANVIER, Vice-Président.

Assermentés et signés pardevant moi, ce 1 juillet 1870.

Les Directeurs ont déclaré, aujourd'hui, un dividende de VINGT PIASTRES par action, lequel dividende sera payé au crédit des actions libérées.

R. RIGNEY, Président.
H. P. JANVIER, Vice-Président,
faisant fonctions de secrétaire.

DIRECTEURS.

R. Rigney,	T. M. Simmons,
P. Poursine,	E. Newman,
H. Stanley,	James Byrnes,
C. M. Soria,	Thomas Sinnott,
John Patton,	George W. Mansell,
E. J. West,	L. L. Mann,
A. D. Grieff,	C. K. Slaytack,
William Von Phul,	H. P. Janvier,
Alexander Marks,	John H. Keep,
J. H. Boyd.	

9 juill—1an [illegible]

ENTREPOT DE RIZ,

A la Nouvelle-Orléans.

A. MAUREAU,

43...............Rue Peters.............. 43

ENTRE LES RUES

DOUANE ET BIENVILLE.

TOUJOURS en magasin, un GRAND STOCK DE RIZ.

Ordres promptement remplis.

[illegible]

EXTINCTEUR DU FEU BABCOCK.

CETTE INVENTION, la meilleure protection contre l'incendie, a remporté une grande victoire dans le dernier concours qui a été tenu dans la rue du Canal.

Elle a remporté le PREMIER PRIX, une magnifique médaille d'argent, à la Foire d'État du Texas, contre deux concurrents.

DAVID R. BRADLEY, Agent général pour le Sud.

Rue Carondelet, 28, Nlle-Orléans.

S'adresser au [illegible] et les demandes d'agences, à M. David R. Bradley.

L. A. GUILLOTTE, Agent pour la Nlle-Orléans,
[illegible] rue Carondelet.

Assortiment de machines, et produits pour la vente.

[illegible]